

AIDE MEMOIRE A L'USAGE DES CANDIDATS ET DE LEURS PARRAINS

Au plus tard le 15 septembre :

Le candidat contacte deux membres de l'association dans sa spécialité et sollicite leur parrainage.

Il lui faut prévoir un délai suffisant pour permettre aux parrains de se faire une opinion, de rédiger et envoyer leurs rapports.

Le candidat envoie à un des deux parrains :

- deux dossiers de conservation-restauration réalisés personnellement dans les trois dernières années. Un exemple de dossier de traitement peut être consulté par le lien « Exemple d'un dossier ».
- une copie du formulaire de candidature dûment complété.

Pour le 15 octobre :

Le candidat envoie le formulaire de candidature complété à Tanaquil Berto, Hogeheerweg 6, 9051 Sint-Denijs-Westrem. (email : tanaquilberto@yahoo.com)

Ne pas oublier d'y joindre :

- Les lettres d'acceptation des deux parrains
- Les copies de diplômes ou certificats relatifs à la profession
- Les attestations de statut professionnel

Les parrains entreprennent toutes les démarches leur permettant de remettre leur rapport.

- Contrôle des documents
- Visites de l'atelier ou du lieu de travail du candidat
- Demandes d'éventuels renseignements complémentaires

Les parrains envoient leur rapport de parrainage à Tanaquil Berto

Ne pas oublier d'y joindre les deux dossiers de conservation-restauration

Suivi du dossier de candidature

1. Invitation du candidat et des parrains au CA
2. Vote d'approbation du CA (majorité des deux tiers des administrateurs présents).
3. En cas de vote positif, le candidat est invité à se présenter à l'assemblée générale annuelle qui a lieu dans le courant du 1er trimestre de l'année qui suit. Le candidat y est présenté aux membres par un de ses parrains. Les dossiers de conservation-restauration sont à la disposition des membres pour consultation.
4. Vote final (majorité simple des membres présents ou représentés)